



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 28 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 avril deux mil vingt et un, s'est réuni dans la salle du parc d'Agnetz sise 138 rue Gaston Paucellier, après convocation de Mme Stéphanie ANSART, Maire.

Etaient présents :

MMES. ANSART Stéphanie, JOLY CONDETTE Claire, MARESCHAL Marie-Françoise, DUCHESNE Brigitte, BULTIES Catherine, HEBERT Valérie, FELI Christine, CARPENTIER Aurélie

MM. ROUSSELLE Jean-Pierre, BERNADICOU Emmanuel, EVRARD Bruno, CARON Alain, VAILLANT Bastien, PILLON Thierry, DUSERRE Stéphane, TASSEL Nicolas, MASSE Daniel

Absents excusés :

MME VERLAY-MAHIEUX Isabelle ayant donné pouvoir à M. CARON Alain

MME BEAUFILS Audrey ayant donné pouvoir à M. EVRARD Bruno

MME CORBILLON Elisa ayant donné pouvoir à MME ANSART Stéphanie

M. VINAND William ayant donné pouvoir à MME JOLY CONDETTE Claire

MME LACROIX-DESESSART Béatrice, M. MENARD Benoît

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est ouverte.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VU les articles L2121-15 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ

A L'UNANIMITÉ

- **DESIGNE Stéphane DUSERRE, Secrétaire de séance.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 MARS 2021

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ

A L'UNANIMITE

- **DÉCIDE d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2021**

FINANCES

5 - VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2021

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les taux communaux pour l'année 2021.
Pour mémoire, en 2020, ceux-ci s'établissaient comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.72 %
- Taxe foncière sur le bâti : 44.95 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 86.37 %

La taxe d'habitation devient à partir de cette année un impôt d'Etat, et à ce titre les collectivités n'en perçoivent plus le produit sur les résidences principales.

Cette perte est compensée pour les communes par le transfert à leur profit de la part départementale de la taxe foncière bâtie. Cela se traduit par l'addition du taux départemental (21.54 % pour l'Oise) à celui de chacune des communes.

Ces dispositions, impliquent que le taux communal de référence est donc désormais de 66.49 % et non plus de 44.95 % pour ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti et le taux fixant la taxe d'habitation disparaît ainsi.

Par ailleurs, à partir de l'année 2023 il conviendra délibérer sur le taux de la taxe d'habitation concernant uniquement les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la demande de la sous-préfecture de l'Oise en date du 21 avril 2021,

CONSIDERANT que la taxe d'habitation devient à partir de cette année un impôt d'Etat, et à ce titre les collectivités n'en perçoivent plus le produit sur les résidences principales.

CONSIDERANT que cette perte est compensée pour les communes par le transfert à leur profit de la part départementale de la taxe foncière bâtie. Cela se traduit par l'addition du taux départemental (21.54 % pour l'Oise) à celui de chacune des communes.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de retire la délibération n°2021-04 du 8 mars 2021 fixant les taux communaux pour l'année 2021,

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2021 de la manière suivante :

- Taxe Foncière sur le Bâti ----- : 66,49 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti ----- : 86,37 %

La part communale des taux n'augmente pas, seules les bases peuvent varier.

MME ANSART précise qu'une information à ce sujet sera publiée dans la lettre d'informations municipale en période de réception de ces avis par les particuliers.

QUESTIONS DIVERSES

M. EVRARD informe le conseil municipal qu'en fonction de la possibilité vis-à-vis des conditions sanitaires, deux manifestations sont prévues :

- Brocante d'Agnetz le 4 juillet
- Marché des terroirs le 26 septembre

MME ANSART informe qu'une nouvelle manifestation est également prévue : AGNETZ ESTIVAL.

Il s'agit d'une manifestation organisée par le CCAS du 2 au 8 août, permettant aux personnes qui ne partent pas en vacances, de bénéficier d'un programme varié d'activités diverses pour tous les âges et ouverte à tous.

Cette manifestation se déroulera stade Serradimigni et se terminera par une projection d'un film en plein air le 8 août.

MME FELI demande des précisions quant au déroulement des élections départementales et régionales.

Les dernières directives préconisent que les membres tenant les bureaux de vote soient vaccinés ou à défaut, devront présenter un test négatif de moins de 72h.

A ce titre, pour ceux souhaitant être vaccinés, il est proposé aux conseillers municipaux de se manifester sans délai, par mail, auprès de B. DURAND en précisant :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse
- Contact téléphonique
- Contamination éventuelle déjà observée au COVID – 19
- Ne pas avoir eu de vaccination contre la grippe saisonnière depuis 3 semaines

Etant donné que les bureaux de vote doivent être dédoublés, il est demandé aux conseillers municipaux de, d'ores et déjà, préciser à B. DURAND leur présence ou non pour les journées des 20 et 27 juin 2021.

Une prochaine réunion du conseil municipal permettra d'établir les plannings de présence.

M. BERNADICOU rappelle que le vote pour l'élection du Conseil Municipal des Jeunes se tiendra le 12 juin, de 10h à 12h en salle du conseil municipal.

Dans la mesure du possible (interaction avec les élections départementales et régionales), des panneaux électoraux spécifiques seront implantés dans la commune pour la campagne.

MME FELI s'interroge sur l'aménagement du chaudiou entre les giratoires des buses et de la Vierge, notamment sur la non-continuité du sentier en enrobé.

M. EVRARD répond que d'une part, les parcelles n'appartiennent pas à la commune et que d'autre part, la largeur réglementaire d'1.4m pour une telle voie de circulation est impossible à cause de l'implantation du mobilier urbain.

M. ROUSSELLE précise que ces travaux ont dû être avancés à cause du décalage des vacances scolaires.

M. BERNADICOU informe le conseil municipal que la maison de chasse située derrière la SAR a été partiellement incendiée, probablement de manière volontaire.

Une recrudescence de rassemblements au lieu-dit « LE BROQUIER » est observée.

MME ANSART propose d'en informer M. Le Sous-Préfet de Clermont.

MME JOLY CONDETTE propose aux conseillers municipaux de relayer largement la possibilité de crépir son mur d'enceinte (neuf ou rénovation) selon un tarif négocié avec un artisan local.

Le tarif au m² sera évidemment plus avantageux en fonction d'une forte demande.

MME FELI demande un point d'étape de la nouvelle politique de stationnement.

M. VAILLANT répond que :

- d'une part, l'information faite en ce sens dans la dernière lettre municipale a fait réagir « dans le bon sens » les personnes

- d'autre part, un travail de porte à porte pour les secteurs encore encombrés a été mené et se poursuit, et porte ses fruits. Les Agnessois rencontrés sont compréhensifs.
De manière générale, une nette amélioration est observée.
De plus, le groupe de travail compétent sur cette thématique sera très prochainement réuni afin de valider le plan communal pour une mise en œuvre rapide des décisions.

MME BULTIES informe le conseil municipal que les habitants du chemin de la garde sont satisfaits du fait que les camions ne stationnent plus à l'entrée du chemin.

M. VAILLANT répond que ceci est le résultat d'une médiation fructueuse puisque ces camions se stationnent désormais aux abords de la salle Sainte Agnès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12
